

Plan général de Grand Chambéry

Approbation : vu pour être annexé à la délibération du 09 novembre 2023



- Limites communales
- - - Limite d'agglomération
- Zonages du RLPi**
- ZP1 : Parc naturels régionaux
- ZP2 : Centre ville ou centre bourg
- ZP3 : Tissus résidentiel
- ZP4 : Zones d'activités
- Trames du RLPi**
- T1 : Patrimoine
- T2 : espaces vitrines
- T3 : périmètres d'interdiction de publicité
- Pistes cyclables et voies vertes**
- Voies vertes prises en compte dans le RLPi
- Pistes cyclables

